

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - M. ALRIC Max : **Adjoint**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - MM. : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mmes GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - MM. : RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS : Mme LOISEL Maryse à Mme NAVARRO Monique
Mme JOURDAIN Jeanne à M. GUELLATI Tayeb
M. PAULET Jean Pierre à M. PESCE Thierry
M. HUBERT Rudy à Mme PELASSY Michèle
Mme GIROD Céline à M. RUDNIK Thierry

ABSENTS : Mme PREVOST Muriel - M. BENABIDI Karim

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 18 octobre 2016

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / COMMUNE
2. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / EAU
3. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / ASSAINISSEMENT
4. ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES COMMUNE
ANNEES 2007 - 2008 - 2011 et 2014
5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES EAU
ANNEES 2009- 2010 – 2011 - 2013- 2014 - 2015 et 2016
6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT –
ANNEES 2009 - 2010 - 2011 - 2013 -2014 - 2015 et 2016
7. MODIFICATION DES TARIFS DES TERRASSES PORTANT OCCUPATION PRIVATIVE DU
DOMAINE PUBLIC
8. CONVENTION TRIPARTITE POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RDN7
9. CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA COMMUNE DE VIDAUBAN ET L'ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE DITE « LE CANAL DES MOULINS »
10. AUTORISATIONS D'URBANISME AU BENEFICE DE LA COMMUNE
11. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

12. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL
13. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2015
14. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2015
15. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) RAPPORT D'ACTIVITES 2015
16. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D.) : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var
17. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017
18. CONVENTION 2017 – 2020 REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR / Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) en matière d'hygiène et de sécurité
19. REPORT DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LE PERSONNEL COMMUNAL
20. REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.12.2016

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°96/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « Création d'une station d'épuration de type filtre végétal d'une capacité de 800 EH » avec groupement « OCCITANE D'ENVIRONNEMENT – GARNIER PISAN».

L'offre forfaitaire s'élève à 353 330 € HT augmenté de la prestation supplémentaire n°2 relative au ré-enclenchement automatique d'un montant de 950 € HT soit un total de 354 280 € HT et 425 136 € TTC. Le contrat de maintenance et d'exploitation d'une période de 2 ans s'élève à 9655 € HT annuel.

N°97/2016 : sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'opération « *actualisation des schémas Directeurs d'assainissement et des eaux pluviales incluant des relevés topographiques* » de 50 % du coût total de l'opération qui est de 237 505,02 € H.T

N°98/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux « *travaux de réfection du sol pour les écoles Carbonnel et Henri Michel* » l'entreprise « *APY MEDITERRANNEE* ».
L'offre forfaitaire s'élève à 16 153 € HT. Les travaux sont à exécution unique.

N°99/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux « *illuminations de fin d'année : location de matériel lumineux* » avec l'entreprise *Groupe LEBLANC*. Le marché est à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 15 000,00 € HT.

N°100/2016 : signe une convention de partenariat de cinéma itinérant consistant en la programmation de 10 interventions (2 séances par intervention) à l'auditorium du collège Paul Emile Victor, avec la Ligue de l'Enseignement - FOL. Le montant de la participation financière communale 2017 s'élève à 2 144,04 €.

N°101/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « *l'aménagement de la cour Henri-Michel* » avec l'Entreprise *COLAS MIDI MEDITERRANEE*. Le marché s'élève à 19 066,00 € HT.

N°102/2016 : déclare la procédure relative à « *la fourniture de matériaux pour la maçonnerie infructueuse* ».

N°103/2016 : déclare la procédure relative à « *la téléphonie fixe infructueuse* ».

N°104/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « *la mise en place d'une régulation de pression sur le réseau AEP* » avec l'Entreprise *GARNIER PISAN*. Le marché s'élève à 346 695,90 € HT.

N°105/2016 : signe la proposition d'accompagnement en matière de conseil en recrutement du *cabinet Michael Page* pour le secteur public et parapublic.

Le montant de la prestation s'élève comme suit :

- 9 000 euros HT pour une personne,
- 7 500 euros HT pour une seconde personne,
- 6 500 euros HT pour une troisième personne.

N°106/2016 : confie la défense des intérêts de la Commune, au Cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par Monsieur le Préfet du Var à l'encontre de la Commune de VIDAUBAN, dans le cadre d'une procédure en référé contre le permis de construire n° 083 148 16K0019.

N°107/2016 : contracte auprès de la BANQUE POSTALE un contrat de prêt d'un montant de 800 000,00 €, sur 20 ans avec un taux fixe de 1,32 %

N°108/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture de pièces pour la Régie de l'eau* » avec l'entreprise « *AMITUBES* ».

Le marché est à bons de commandes avec un montant maximal biannuel à 200 000 € HT.

N°109/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture de chlore pour la Régie de l'eau* » avec l'entreprise « *GAZECHIM* ».

Le marché est à bons de commandes avec un montant maximal annuel à 20 000 € HT.

N°110/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *réhabilitation des réseaux humides rue de la République, impasse de la République, rue Fenouil (tranche ferme) et avenue Pellegrin (tranche conditionnelle)* » avec l'entreprise « *GARNIER PISAN* ».

Le marché s'élève à 649 085 € HT pour la tranche ferme et 98 315,50 € HT pour la tranche conditionnelle.

N°111/2016 : confie la défense des intérêts de la Commune, au Cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par Monsieur le Préfet du Var tendant à l'annulation de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable délivré par le Maire le 28 mai 2015 à Monsieur Patrick CHAVRIER.

N°112/2016 : signe, à compter du 1^{er} janvier 2017, avec Société BPM IMMOBILIER, une convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée BL n° 287 en vue d'y implanter un panneau publicitaire.

Le coût de la location de ladite parcelle s'élève à 450,00 € par trimestre, payable à terme échu.

N°113/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux prestations d'émissions, de livraison et de suivi de gestion de titres restaurant pour la commune de Vidauban avec l'entreprise « *EDENRED FRANCE* ».

N°114/2016 : signe un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique à l'utilisation des logiciels du service Eau / Assainissement avec la *Société JVS Mairistem*. Le contrat s'élève annuellement à 920 € HT.

N°115/2016 : signe l'acte d'engagement relatif au marché subséquent intitulé «*création d'une nouvelle voie*» avec le cabinet «*MERLIN*». Le taux provisoire de rémunération est 5.75% soit, une estimation de 28 750.00 € HT.

N°116/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la «*Fourniture de pièces pour la régie de l'assainissement*» avec l'entreprise «*AMITUBES*». Les commandes se situeront dans la limite maximale annuelle de 60 000 € HT et en fonction des besoins sur la base du catalogue de prix, de l'entreprise, assorti du pourcentage de remise contractuel issu de la grille de remise.

N°117/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à au marché subséquent intitulé «*Création d'un réseau d'eau potable RDN7*» avec l'entreprise «*GARNIER PISAN*». Le marché s'élève à 76 165 € HT pour la tranche ferme et à 76 082 € HT pour la tranche conditionnelle.

N°118/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à «*Fourniture de matériel électrique et d'équipements pour les installations électriques*» avec les entreprises «*REXEL*», «*CGE Distribution*» et «*SONEPAR*». Le marché est à bon de commandes et se situe dans la limite maximale annuelle de 50 000 € HT.

Les commandes seront effectuées en fonction des besoins sur la base des catalogues de prix, de l'entreprise, assorti du pourcentage de remise contractuel issu de la grille de remise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45 et procède à l'appel.

Monsieur Magagnosc présente ses excuses au conseil pour ses absences depuis avril 2016 dues à des raisons de santé. Il salue la réussite des primaires de la droite et espère de même pour la gauche.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. **DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / COMMUNE** (délibération n°83/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de total de 850 000.00 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. **DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / EAU** (délibération n°84/16)

Madame ESTEBAN Guylaine, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de total de 405 000.00 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / ASSAINISSEMENT (délibération n°85/16)

Madame GUEMARD Audrey, rapporteur, demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de total de 530 000.00 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**4. ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES COMMUNE
ANNEES 2007 - 2008 - 2011 et 2014 (délibération n°86/16)**

Madame FLAUS Valérie, rapporteur, demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de **3 760,97 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES EAU
ANNEES 2009- 2010 - 2011-2013- 2014 - 2015 et 2016 (délibération n°87/16)**

Madame ROUDOT Caroline, rapporteur, demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de 5 980,05 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT
ANNEES 2009 - 2010 - 2011 - 2013 -2014 - 2015 et 2016 (délibération n°88/16)**

Monsieur GIORDANENGO Fabien, rapporteur demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de 3 978,64 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**7. MODIFICATION DES TARIFS DES TERRASSES PORTANT OCCUPATION PRIVATIVE DU
DOMAINE PUBLIC (délibération n°89/16)**

Monsieur BOTTAI Christophe, rapporteur, propose la modification du prix des terrasses en rappelant qu'ils n'ont pas modifiés depuis 2006 et que le coût de ces terrasses apparait modique au regard du chiffre d'affaires qu'il génère :

Pour la ZONE 1 qui correspond à la Place Clemenceau.

Terrasse non couverte : 30 €/m² et terrasse couverte : 37 €/m²

Pour la ZONE 2 qui correspond à l'ensemble du domaine public à l'exception de la Place Clémenceau.

Terrasse non couverte : 25 €/m² et terrasse couverte : 32 €/m²

Monsieur Gomez intervient sur l'augmentation qui se répercutera sur le consommateur.

Monsieur le Maire répond que les exploitants des terrasses devraient commencer par rester ouverts lors des animations estivales organisées par la ville plutôt que de fermer, ce qui semble démontrer que les chiffres réalisés avec les prix pratiqués leur suffisent... Il est rajouté que, dans le respect de la liberté du commerce, la municipalité restera vigilante vis-à-vis du respect des intérêts de la commune et des consommateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix "Pour", 2 voix "Contre" (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël) et **3 Absentions** (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline)

8. CONVENTION TRIPARTITE POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RDN7
(délibération n°90/16)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la concrétisation du projet de réalisation d'un giratoire desservant les Blais, Ramatuelle et la future ZAC, d'un montant de 900 000 €, cofinancé par le Conseil Départemental à 50 %, la CAD et la commune, pour 25 % chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA COMMUNE DE VIDAUBAN ET L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DITE « LE CANAL DES MOULINS » (délibération n°91/16)

Monsieur GODMER Christian, rapporteur, rappelle la délibération du 19 juin 2009 qui approuvait la convention de prestations relative à la gestion du Canal des Moulins, conclue entre la Commune et de l'Association Syndicale Autorisée « ASA » et propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. AUTORISATIONS D'URBANISME AU BENEFICE DE LA COMMUNE (délibération n°92/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. Le Maire à déposer des autorisations d'urbanisme concernant les dossiers suivants :

- La STEP de Ramatuelle ;
- Les 4 hangars avec toiture photovoltaïque du Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE
(délibération n°93/16)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, expose que le Conseil d'agglomération Dracénois a approuvé, par délibération du 3 novembre 2016, la modification de ses statuts et invite le conseil municipal à approuver cette modification et notamment ses articles 7, 8 et 9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n°94/16)

Madame Malika GUELLATI, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités des services de la Communauté d'agglomération dracénoise et demande au Conseil de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 de la CAD.

13. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2015 (délibération n°95/16)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2015 élaboré par la CAD.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2015

14. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 (délibération n°96/16)

Monsieur Tayeb GUELLATI, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités du SYMIELEC et demande au Conseil de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 SYMIELECVAR.

15. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) / RAPPORT D'ACTIVITES 2015 (délibération n°97/16)

Madame KIRSCH Carla, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités du SIVAAD et demande au Conseil de prendre acte de ce rapport.

Monsieur RUDNIK demande si le cahier des charges exige une viande issue d'animaux étourdis.

Madame NAVARRO répond qu'en principe oui, sous réserve de vérification.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

16. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D.) : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var (délibération n°98/16)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, expose que suite à la délibération du 30 mars 2014, le Conseil Municipal est invité à redélibérer sur le SIVAAD. Elle demande au Conseil Municipal d'adopter la convention constitutive de ce groupement de commandes des collectivités territoriales du var.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

17. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 (délibération n°99/16)

Monsieur GOUTTEBELLE Robert, rapporteur, expose qu'afin d'assurer le bon déroulement des opérations de recensement de la population en 2017 qui se dérouleront du 19 janvier au 25 février 2017, il convient de recruter, sous la responsabilité du coordonnateur chargé de sa réalisation, des agents non titulaires, sur la base d'une rémunération correspondant à l'indice brut 347, avec en complément un remboursement de 50 euros correspondant aux frais de transport.

Quant aux collaborateurs fonctionnaires du Coordonnateur, ils percevront des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

18. CONVENTION 2017 – 2019 REGISSANT LA FONCTION D’INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR / MISE A DISPOSITION D’UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D’INSPECTION (ACFI) EN MATIERE D’HYGIENE ET DE SECURITE

(délibération n°100/16)

Madame LE SAINT Madeleine, rapporteur, explique que dans le domaine de la santé et sécurité au travail, les collectivités territoriales ont l’obligation de nommer un agent chargé de la fonction d’inspection (ACFI). Le Centre de Gestion du Var propose ce service aux collectivités et établissements n’ayant pas d’ACFI.

Elle demande donc au Conseil Municipal **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité.

19. REPORT DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

(délibération n°101/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, expose au Conseil Municipal que des modifications statutaires substituent progressivement un nouveau régime indemnitaire aux primes existantes. Ce dispositif devrait être applicable dès le 1er janvier 2017.

En raison d’un certain nombre d’aléas liés aux procédures à suivre pour l’entrée en vigueur de ce dispositif, il demande au Conseil Municipal de maintenir le régime indemnitaire actuel au 1^{er} janvier 2017 et de reporter l’application du nouveau régime indemnitaire au cours de l’année 2017, dans l’attente de la parution de tous les textes servant de référence aux cadres d’emplois territoriaux correspondants, afin de permettre une réflexion globale sur l’ensemble des postes et des agents de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité.

20. REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 01.12.2016. (délibération n°102/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

Après avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2016 sur les modifications apportées, il demande aux Membres du Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2016.

Monsieur MAGAGNOSC remarque la baisse du nombre de titulaires alors que le Débat d’orientation budgétaire annonçait une augmentation de la masse salariale de 400 000 €.

Monsieur PESCE répond qu’il y a eu une baisse des emplois pourvus, et dans le même temps une augmentation des emplois contractuels répondant à des compétences spécifiques notamment, et que par ailleurs, l’augmentation de la masse salariale concerne outre les contraintes réglementaires liées aux charges et droit statutaire, la restructuration des services de police et techniques et les effectifs dans les écoles au regard principalement des rythmes scolaires et de l’accroissement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité.

.....

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H50.